



Fédération Française de Rugby

COMITE DE BOURGOGNE



Président
J.F CONTANT

**8, Chemin des mariages
21200 BEAUNE**

Tél. 03 80 22 01 51 - Fax 03 80 22 00 59
3007u @ ffr.fr
C.C.P. Comité de Bourgogne de Rugby 641-61 D

Beaune, 12 octobre 2015

JBM/CSR 302
Dossier suivi par :
Cédric PASTEUR
06 71 97 61 05

CONVOCATION

SELECTION DE BOURGOGNE M 26

Les joueurs dont le nom est mentionné **en annexe 1** sont **convoqués** pour participer au challenge des comités M26 qui se déroulera **le Dimanche 18 octobre 2015 à 13h30 à Chagny** contre la Normandie.

Rendez-vous et hébergement

Le rendez-vous est fixé le samedi 17 octobre à 18h, au Campanile de Chalon sur Saône (rue Raoul PONCHON), pour les joueurs prévus.

Le reste du groupe est attendu le dimanche 18 octobre à 9h45 au stade de Chagny.

Equipements

Les joueurs doivent se munir d'un équipement complet de match avec leur chaussette de club, d'un survêtement et d'un coupe-vent ou parka, d'une paire de chaussures de jogging, d'un nécessaire de toilette.

Documents

Chaque joueur doit se présenter muni **de sa licence** avec tampon médical à jour et autorisation 1° ligne.

Indisponibilité

En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir Cédric PASTEUR au 06 71 97 61 05 le plus rapidement possible.

Restant à votre disposition pour tout complément.

Sportivement,

Jean-Baptiste MOREAU
Président de la Commission Sportive Régionale

JOUEURS SELECTIONNES

CLUB	JOUEURS
Chablis	SCHALLER Romain
Chagny	CORBEL Maxime
Chagny	DUC Sébastien
Cheilly	ROBERT Philippe
Cluny	TOBELEM Lilian
Genlis	PETAZZI Mathieu
Genlis	VADOT William
Pougues	POINT Eric
RCD	SELLAL Samy
RCXVCB	DA CUNHA Romain
RCXVCB	LAVOCAT Arthur
Saint Léger des Vignes	PASCAUT Malcolm
Saint Martin du Lac	PACAUT Antonin
Saulieu	RICHARD Etienne
Sens	AUBRUN Steven
Sens	OJALVO Thomas
Sens	POURRET Axel
Seurre	GALETTI Valentin
Verdun	GAUDILLAT Paul
Verdun	LIOCHON Kévin
Verdun	PUSSOT Philippe
Verdun	TETU Jean-Baptiste

Encadrement :

Cédric PASTEUR Manager

Yannick REPY Entraîneur des Avants
Christophe BOULAS Entraîneurs des 3/4

J Claude SEIGNEUR Dirigeant
André BOULANGER Dirigeant
Raymond SCHWARTZ Dirigeant

Christelle ROYER Soigneuse

Extrait de l'article 238 des règlements fédéraux- SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur ou toute joueuse qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la rencontre pour laquelle il ou elle a été sélectionné(e). Son club sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 511-1-3 des présents règlements.